

Nouvelles :

La fin de saison approche rapidement et nous devons déjà penser au championnat de fin de saison; la Coupe ARSO 10-11 et 12 septembre (vendredi soir, samedi et dimanche).

Ce tournoi conclura notre saison extérieure pour 2010.

Veillez faire parvenir vos disponibilités avant le samedi 28 août 2010 en écrivant à cette adresse : arbitrageasg@videotron.ca

Merci à vous tous!

ON SE RAFRAICHÎT LA MÉMOIRE ! :

Nous avons passé en revue les aspects les plus importants des lois du jeu. Nous vous proposons dans ce numéro et les prochains une série de 10 questions. Vous trouverez les réponses le Vendredi suivant la parution de l'Hebdo.

QUIZ??:

Q-1. Un gardien de but en possession du ballon le fait rebondir au sol avant de le dégager. A ce moment, un attaquant lui subtilise le ballon pour marquer un but. Décision.

Réponse;

Q-2. Un gardien fait rebondir le ballon après s'en être saisi. Décisions ?

Réponse;

Q-3. Un attaquant est victime, à 30 m du but adverse, d'une faute d'un 1er défenseur, passible d'exclusion suivant le motif n°5 de la loi 12 (anéantir une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation). Cependant il en réchappe et l'arbitre laisse l'avantage.

A 10 m du but adverse, un 2ème défenseur (gardien ou autre) commet sur lui une faute identique à celle du 1er défenseur (donc passible d'exclusion) Quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

a) l'attaquant réchappe à la 2ème faute et marque, l'arbitre ayant laissé l'avantage ?

b) l'attaquant perd le contrôle du ballon et la défense se dégage ?

c) l'attaquant perd le contrôle du ballon mais un de ses partenaires s'en empare et marque le but ?

Réponse;

Q-4. Alors qu'un attaquant part seul au but, un remplaçant qui s'échauffait derrière le but prend un ballon à un ramasseur de balles et le lance dans les pieds de l'attaquant pour le gêner. Décisions ?

Réponse;

Q-5. Un joueur qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte du fait que ce joueur était déjà averti et il ne l'exclut pas. Quelques minutes après ce joueur marque un but. Décision si ce joueur marque :

a) Dans le but adverse.

b) Dans son propre but.

N.B. La question suppose que l'arbitre se rende compte de son erreur administrative après le but marqué et avant la reprise du jeu.

Réponse;

Q-6. Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement à un partenaire de l'attaquant en position de hors-jeu au moment du tacle. Décisions;

Réponse;

Q-7. Un attaquant botte le ballon en direction d'un partenaire en position de hors-jeu sur la gauche de la surface de réparation. Un défenseur, en tentant de contrer le ballon, détourne celui-ci de la tête vers un second joueur attaquant situé sur la droite de la surface de réparation. Ce joueur était, lui aussi, en position de hors-jeu au moment où le ballon a été botté. Le ballon lui parvient. Quelles doivent être les décisions de l'arbitre assistant concerné et de l'arbitre ?

Réponse;

Q-8. Un attaquant entre le botté et le signal, autre que le botteur du coup de pied de réparation, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 m du ballon. Décisions;

Réponse;

Q-9. Lors d'une rentrée de touche, un joueur se tient à moins de 2 mètres du lieu de rentrée de touche. Avant l'intervention de l'arbitre, la touche est exécutée et le joueur dévie volontairement le ballon de la main. Décisions ?

Réponse;

Q-10. - L'attaquant A1 fait une remise en jeu à la touche ;

- L'attaquant A2 est en position de hors-jeu ;

- La balle touche la tête du défenseur D (qui ne la contrôle pas) et parvient à l'attaquant A2.

Réponse;